



## Droit à l'image

### Autorisation parentale

Dans le cadre de divers événements tels que sorties, visites ou autres activités sur notre centre de loisirs, votre enfant pourra être amené à être photographié ou filmé. Ces images auront une visée pédagogique et seront imprimées pour réaliser des activités. Elles pourront également servir pour notre communication pour partager aux adhérents la vie quotidienne des enfants sur notre centre de loisirs, en camps ou lors d'événements.

En référence aux textes légaux en vigueur concernant la protection des données et le droit à l'image, nous vous prions de bien vouloir compléter et signer ce document et de le retourner au directeur ou à l'animateur de votre enfant.

Nous vous rendons attentifs au fait que, lors de manifestations publiques, chacun a le droit de prendre des photos et de filmer et nous ne pouvons être rendus responsables du contenu publié par d'autres personnes.

En revanche, nous serons très attentifs à ce que chacun de nos prestataires, intervenants ou animateurs respecte les conditions que vous aurez fixées ci-dessous:

Je soussigné ..... responsable légal de l'enfant :  
.....

**Oui** J'accepte que mon enfant soit photographié ou filmé si :

- La photo est utilisée ensuite lors d'une activité manuelle, imprimée et utilisée pour support d'activité ramenée par l'enfant lui-même
- La vidéo est utilisée à des fins d'activité et n'est diffusée que sur le centre de loisirs et transférée uniquement aux parents dont les enfants sont concernés par le projet
- La photo est affichée au sein de l'accueil, dans les locaux
- La photo ou la vidéo paraît sur le site internet de l'accueil
- La photo apparaît sur nos flyers de communications
- La photo paraît sur les journaux communaux des 5 communes partenaires
- La photo est utilisée par un prestataire extérieur pour sa communication
- La photo apparaît sur les réseaux sociaux de l'accueil (Facebook, Instagram)

**Non** je n'accepte pas que mon enfant soit pris en photo sous aucun prétexte.

Signature du ou des responsables légaux de l'enfant :